

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Rapport d'évaluation

Licence professionnelle Assurances

- Université de Rouen

Campagne d'évaluation 2015-2016 (Vague B)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2015-2016

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Economie - gestion

Établissement déposant : Université de Rouen

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Créée en 2006, la licence professionnelle *Assurances, banque, finance* spécialité *Assurances* (ABFA) proposée par l'Université de Rouen vise à former des étudiants ayant un profil commercial (BTS ou DUT) ou généraliste (deuxième année de licence (L2) *Economie, administration économique et sociale, Droit*) ou des salariés en reprises d'études, aux techniques et au droit des assurances. Cette formation à visée professionnelle dont l'objectif est de permettre aux diplômés d'allier les aspects commerciaux et techniques (devis, sinistres, relations avec le siège) des assurances doit leur permettre d'exercer les fonctions de collaborateurs d'agents généraux et de sociétés de courtage, elle a pour principal objectif l'insertion professionnelle immédiate des diplômés.

La formation est proposée uniquement en formation initiale au sein de la faculté de Droit, Economie, Gestion sur le campus PASTEUR.

Synthèse de l'évaluation

La formation proposée est positionnée dans le champ *Economie-Gestion*, où elle semble avoir toute sa place. L'organisation des unités d'enseignements (UE), leur contenu ainsi que le volume horaire alloué sont satisfaisants et permettent aux étudiants d'acquérir les compétences et connaissances nécessaires à l'exercice des métiers dans le domaine de l'assurance. Les statistiques fournies témoignent de la réalité de l'insertion professionnelle des diplômés (de 67 %), mais met également en évidence une poursuite d'études relativement importante pour certains d'entre eux.

Dans son environnement proche ou au sein de la Communauté d'Universités et d'Etablissements (COMUE), on dénombre trois formations en assurance : la licence professionnelle *Assurances* spécialisée dans la vente d'assurance des personnes proposé par l'IUT de Caen; la licence professionnelle *Lgistique et assurance, droit des transports* proposée par l'Université du Havre et le parcours de *Gestion des assurances* proposé par l'Institut d'Administration des Entreprises (IAE) de Rouen dans sa licence de *Gestion* (au niveau de la troisième année de licence-L3). Ces formations peuvent apparaître comme potentiellement concurrentes, avec la licence professionnelle *Assurances, banque, finance* spécialité *Assurances*. Cette dernière diffère cependant de ces formations par ses objectifs et par sa spécialisation sur l'assurance au sens large d'une part et au regard de la double spécialisation qu'elle apporte aux diplômés (technique des assurances et formation initiale) d'autre part. De même, au regard de ses effectifs on ne peut pas conclure qu'elle subisse de façon frontale l'effet de la concurrence de ces différentes formations.

La formation bénéficie d'un bon ancrage dans son environnement caractérisé par de bonnes relations avec des professionnels de premier plan du secteur des assurances. Ces relations ne font toutefois pas l'objet d'une formalisation dans le cadre d'une convention de partenariat.

La formation est pilotée par un enseignant-chercheur et ceci semble très satisfaisant. Cette équipe diversifiée est impliquée dans le pilotage de la formation à travers la participation aux jurys et au conseil de perfectionnement. Les effectifs étudiants sont globalement stables et sont au maximum de 20 étudiants. Nous pouvons toutefois observer une perte d'étudiants entre les candidatures retenues et s'inscrivant réellement dans la formation. Ceci semble être l'une des conséquences de l'offre de formation assez diversifiée en assurance existantes sur le territoire. Ceci dit, les effectifs sont globalement satisfaisants.

Les taux de réussite sont excellents, ils sont en moyenne de 95 %. Le taux d'insertion est également convenable, il est de 67 % des répondants aux enquêtes, pour une formation qui n'est pas en alternance. Au niveau de la poursuite d'études, la proportion d'étudiants tend sur les deux dernières années à augmenter. Ces taux doivent être relativisés car le nombre de répondants aux enquêtes est faible. Ceci dit, la poursuite d'études reste contenue au regard du fait qu'il existe un master 1 et master 2 en assurances sur le même site. L'insertion est de qualité car les étudiants embauchés le sont dans le secteur des assurances.

A contrario, une place de choix semble être accordée la professionnalisation dans le dispositif de formation des étudiants. Elle se traduit par l'intervention de professionnels du monde des assurances.

La place de l'international est faible. La formation n'a aucune convention et ne donne lieu à aucune mobilité entrante ou sortante. Les étudiants ne préparent aucune certification linguistique et n'effectuent pas de mobilité dans le cadre de leur formation. La formation dispose d'un jury dont le mode de fonctionnement et la composition sont satisfaisants.

Le suivi des diplômés est réalisé à travers l'enquête de l'Université réalisée par l'OVEFIP (Observatoire de la Vie Etudiante et l'Insertion Professionnelle) à 18 mois. Aucun autre dispositif n'existe. D'ailleurs, ceci constitue une faiblesse du dossier car l'absence de chiffres assez représentatifs rend difficile l'interprétation des chiffres relatifs au devenir des étudiants (insertion professionnelle ou poursuite d'études).

On peut également déplorer l'absence d'une autoévaluation de la formation ainsi que d'une évaluation des enseignements.

Enfin, en ce qui concerne la gouvernance, elle est globalement satisfaisante. La formation s'appuie sur un conseil de perfectionnement. Il est composé de l'ensemble des intervenants et permet de faire l'évaluation de la formation et d'apporter des évolutions à celle-ci. Son fonctionnement est pertinent et conforme à ce qui est attendu de ce type de conseil.

Points forts :

- Formation de qualité et répondant clairement aux attentes du marché local des assurances qui est très dynamique.
- Le conseil de perfectionnement existe et joue son rôle dans l'amélioration de l'offre de formation.
- Bonne composition de l'équipe des intervenants avec un bon dosage entre enseignants, enseignants-chercheurs et professionnels.
- Placement de qualité des étudiants diplômés qui travaillent dans le secteur des assurances à des postes conformes à leur formation.

Points faibles :

- La procédure de recrutement caractérisée par l'absence systématique d'entretiens de motivation des étudiants et donc par l'absence de professionnels dans la sélection des étudiants, ceci n'assure pas la qualité des recrutements et peut poser des questions de qualité de la formation.
- Absence d'un dispositif d'évaluation des enseignements et de toute autoévaluation.
- Formation non délivrée en alternance.
- Taux de poursuite d'études relativement élevé.
- Faible proportion d'étudiants de L2 inscrits dans la formation.
- Faiblesse des taux de réponses aux enquêtes et absence d'enquêtes internes sur le suivi des diplômés (insertion professionnelle et poursuite des études).

Cette formation permet aux étudiants d'acquérir des connaissances leur permettant de jouir d'une double compétence en se spécialisant dans le domaine des assurances. Au regard de sa position sur son territoire, elle est tout à fait pertinente. On peut également saluer le suivi et l'accompagnement de proximité dont bénéficient les étudiants.

Cependant, il paraît important que puisse être mise en place un dispositif efficace d'évaluation des enseignements, d'autoévaluation de la formation et de suivi des diplômés. Dans la même veine, la mise en place systématique d'entretiens de motivation avec un jury comprenant des professionnels lors de la procédure de recrutement des étudiants pourrait permettre de réduire le désistement des étudiants qui semble relativement important. Par ailleurs, des solutions devront être trouvées pour ouvrir la formation aux étudiants de L2. Enfin l'apprentissage devra être envisagé comme une voie pour renforcer la professionnalisation des étudiants et les relations avec le monde professionnel.

Il semblerait ici nécessaire d'associer les professionnels en amont dans la procédure de sélection des étudiants afin de s'assurer des compétences des étudiants à exercer dans les métiers dans le monde des assurances.

Analyse

Adéquation du cursus aux objectifs	<p>La formation est articulée autour de cinq unités d'enseignements (UE) dont trois de 360h qui permettent d'acquérir les connaissances fondamentales en droit, droit des assurances et technique de gestion des assurances. L'UE1 (120h) : Connaissances juridiques fondamentales, permet d'acquérir les fondamentaux du droit ; l'UE 2 (216h) : Acquis fondamentaux des assurances, permet d'acquérir les connaissances fondamentaux en droit des assurances ; UE 3 (144h) : Acquis fondamentaux de la gestion des assurances, permet de développer les aspects techniques liées à la gestion des assurances. Chacun de ses UE comprend un volume d'heures relativement important et permettant d'acquérir les connaissances et compétences attendues.</p> <p>Les UE 4 stage et UE 5 projets tuteurés permettent d'acquérir les compétences professionnelles projet qui permettent aux étudiants d'améliorer leur savoir-faire en se confrontant au réel. L'ensemble est cohérent et est parfaitement adapté aux objectifs de la formation.</p>
Environnement de la formation	<p>Cette formation dépend de la faculté de Droit et vient compléter l'offre de l'IAE de Rouen en étant, contrairement au parcours <i>Assurance</i> de la L3 <i>Gestion</i> de l'IAE, une licence professionnelle. Ceci dit, elle semble pouvoir offrir aux diplômés de la licence professionnelle, qui souhaitent poursuivre leur études dans le cadre du master <i>Assurances et gestion patrimoine</i> proposé par l'IAE, les pré-requis utiles.</p> <p>Cette formation complète également la licence <i>Banque</i> qui existe également au sein de cet établissement. Au sein de la COMUE, l'IUT de Caen et l'Université du Havre propose des licences assurance mais spécialisées sur des thématiques particulières.</p> <p>Des partenariats réels et solides existent avec la MATMUT et le Crédit Agricole. Créée à l'initiative des compagnies d'assurance (MATMUT), la formation a développé au fil du temps de forts liens avec des institutions bancaires (Crédit Agricole Normandie-seine), des agents généraux etc... Les cadres de ces institutions assurent de cours et ces entreprises proposent un nombre important et récurrent de stages dont certains sont transformés en contrat de travail.</p>
Equipe pédagogique	<p>L'Equipe pédagogique est relativement diversifiée dans sa composition et comprend : des professeurs des universités, des maître de conférences, des professeurs agrégés du secondaire (PAST) et des professeurs certifiés des sections 2 et 6 qui interviennent à hauteur de 48 % du volume horaire complétés par des professionnels en activité du monde de l'assurance. L'ensemble des enseignants s'avère investi dans les conseils du diplôme. Au regard des objectifs qui sont les siennes, l'équipe pédagogique associée à cette formation en constituent un sérieux atout. Les professionnels assurent eux principalement des enseignements techniques pour un volume horaire global de 248h, soit 52 % des enseignements. Ceci respecte la composition des équipes pédagogiques attendues en licence professionnelle.</p>
Effectifs et résultats	<p>Les effectifs sont assez stables. La licence reçoit environ 150 dossiers pour une vingtaine d'étudiants recrutés provenant principalement de BTS. Le désistement de certains étudiants recrutés montre tout de même l'influence de la concurrence des autres formations quasi-similaires proposées par d'autres institutions.</p> <p>Par ailleurs, en ce qui concerne l'insertion professionnelle, le faible taux de réponse en 2012 biaise les chiffres présentés. Néanmoins, nous obtenons un taux de 67 %, un taux d'insertion satisfaisant car chez les répondants, le taux d'étudiants en recherche d'emploi est relativement faible.</p> <p>Les étudiants ayant trouvé un emploi exercent des fonctions en lien avec la formation. L'insertion professionnelle est de qualité.</p> <p>Au niveau de la poursuite d'études, il semble également important de signaler que, le faible taux de réponse en 2012 biaise les chiffres présentés. La proportion d'étudiants tend sur les deux dernières années à augmenter 57 % de répondants en 2012 et 21 % en 2013.</p> <p>Le taux de réussite est excellent, il est sur la base de ce qui est indiqué</p>

	dans le dossier en moyenne de 95 %. Ceci dit, en calculant ce taux sur la base des chiffres disponibles, nous obtenons un taux de réussite de 82 %, ce qui est également satisfaisant.
--	--

Place de la recherche	<p>La formation est adossée à l'équipe de recherche du CRUEJ (Centre de Rouennais d'Etude Juridique). Cependant, le dossier manque d'éléments permettant de conclure à un appui effectif de la recherche à l'enseignement dans le cadre de la LP. On peut donc penser que le lien avec la recherche est insuffisamment avéré.</p> <p>La licence professionnelle n'ayant pas pour objectif premier la recherche mais plutôt l'insertion professionnelle, cela ne saurait constituer un point faible. Ceci dit, la réalisation des projets tuteurés qui constitue un axe fort de la pédagogie peut constituer un tremplin vers une initiation à la recherche.</p>
Place de la professionnalisation	<p>La professionnalisation est une préoccupation première de cette formation. Elle se matérialise au travers de dispositifs tels que les stages, les projets tuteurés et l'intervention de professionnels en activité dans les enseignements. En effet, une part importante des cours (52 %) portant sur des thématiques techniques liées aux assurances sont assurés par des cadres de compagnie d'assurance partenaires.</p> <p>De même, des dispositifs tels que le stage et le projet tuteuré permettent d'accompagner l'étudiant dans son projet professionnel. La formation bénéficie de l'appui des entreprises (MATMUT, Crédit Agricole...).</p> <p>La fiche RNCP existe et est claire. Elle indique les fonctions auxquels peuvent précisément prétendre les étudiants à l'issue de la formation et les compétences attestées sont libellés de façon claire. Le supplément au diplôme existe et est clairement renseigné. Tout ceci est satisfaisant.</p>
Place des projets et stages	<p>Le stage et les projets occupent une place importante dans le cursus de formation des étudiants, ils sont menés en relation avec les entreprises d'accueil. La durée des stages est de 4 mois (16 semaines consécutives). C'est une durée raisonnable qui peut permettre à l'étudiant d'effectuer des missions lui permettant de confronter les connaissances acquises à la réalité du terrain.</p> <p>Les stages font l'objet d'un suivi conjoint entre un enseignant ou enseignant-chercheur et un tuteur professionnel. Le suivi reste très classique et conforme à ce qu'il est donné d'observer dans les formations de ce type.</p> <p>Les projets tuteurés des étudiants sont ancrés dans la pratique professionnelle et fournissent un complément de compétences professionnelles aux étudiants et contribuent à accroître leur savoir-faire. Ils sont encadrés par des professionnels. Les étudiants réalisent également un stage de 4 mois. Si ce dispositif est satisfaisant, il pourrait à notre sens être renforcé par le développement de l'alternance.</p> <p>Les seules faiblesses sur ce point concernent : l'absence du contrat d'apprentissage, or ce dispositif semble être plus intéressant aussi bien pour les entreprises que pour les étudiants ; de même, le projet tuteuré et le stage pourraient être mieux valorisés dans les contrôles de connaissances de cette licence en formation initiale : le stage a un poids de 16 % et le projet de 7 %.</p> <p>Cette meilleure valorisation contribuera à leur donner le poids qui est le leur par rapport aux autres UE.</p>
Place de l'international	<p>La place de l'international est quasi inexistante. Ceci ne semble pas être l'orientation première de la formation. On note tout de même un cours d'anglais de 24h équivalent travaux dirigés (ETD) dont bénéficient les étudiants dans leur cursus. Ceci, dans le contexte d'évolution du monde des assurances, est insuffisant. En effet, une ouverture sur le monde des assurances anglo-saxonnes pourraient être une évolution.</p>
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	<p>L'entrée dans la formation est sélective. Ce processus de sélection s'opère sur le mérite académique jugé sur la base du dossier universitaire (10/20 à 11/20 pour les étudiants titulaires d'une L2 et 12/20 pour les étudiants titulaires d'un BTS ou d'un DUT) et d'une lettre de motivation. Un entretien de motivation peut intervenir mais ceci n'est pas systématique. Ceci nous semble être dommage pour la qualité de la</p>

	<p>formation, car l'entretien de motivation nous semble devoir être systématique avec une implication de professionnels dans le jury afin de mieux cerner les motivations des étudiants.</p> <p>Il faut noter que les candidats proviennent quasi exclusivement de BTS (58 % des effectifs moyens sur les 5 dernières années), accessoirement d'IUT (24 %), marginalement de L2 (9 %) et d'autres formations (9 %).</p> <p>Le dossier n'aborde pas la question du dispositif favorisant la réussite des étudiants. Celui-ci semble être informel et s'appuie sur un accompagnement de proximité des étudiants. Cela doit à notre sens être formalisé. Ceci dit, au regard du faible taux d'échec, il semble être performant.</p>
Modalités d'enseignement et place du numérique	<p>Au regard des effectifs, les cours fondamentaux sont dispensés de manière très classique, en promotion complète. Cette licence n'est proposée qu'en formation initiale sans que le dossier n'évoque d'évolution future.</p> <p>Dans la formation à proprement dite, le numérique se limite aux dispositifs classiques aujourd'hui proposés dans tous les établissements (C2i...).</p>
Evaluation des étudiants	<p>Les étudiants sont évalués principalement par contrôle continu. La nature des épreuves est laissée à l'appréciation de l'enseignant (exposés, oral, écrit, rapport avec ou sans soutenance...).</p> <p>Le jury est composé par les membres du corps enseignant. Son mode de fonctionnement est satisfaisant.</p> <p>Les conditions d'attribution de la licence professionnelle sont classiques et conformes au décret lié à l'obtention de ce diplôme.</p>
Suivi de l'acquisition des compétences	<p>En plus du contrôle continu qui est mobilisé pour l'évaluation de l'acquisition des compétences professionnelles, le projet tuteuré et le rapport de stage constituent les autres modalités mobilisées. En effet, ces deux derniers leviers permettent d'évaluer de façon transversale les compétences des étudiants. Le supplément au diplôme existe et est complet. Il éclaire sur le contenu de la formation, des enseignements dispensés ainsi que les compétences acquises.</p>
Suivi des diplômés	<p>Le suivi des diplômés repose sur l'enquête réalisée par l'OVEFIP. Elle n'a pas été jointe au dossier de la formation. Cependant ses éléments clés ont été repris dans le dossier et évoquent un taux de suivi d'études de 10 % à 20 %.</p> <p>Ce dispositif nous paraît incomplet. Il mériterait d'être complété par un dispositif interne de suivi et d'accompagnement des étudiants. Cela permettrait un pilotage efficace du devenir des diplômés et permettrait un calibrage efficace de la formation.</p>
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	<p>La gouvernance de la formation repose sur un conseil de perfectionnement dont le fonctionnement paraît satisfaisant. Il se réunit soit une fois par an. Les points abordés récemment concernent le contenu de la licence et l'insertion des étudiants (décision de création d'un annuaire des diplômés et des stages), ceci semble pertinent. Dommage que le dossier ne précise pas sa composition.</p> <p>En revanche, l'évaluation des enseignements n'est pas réalisée. Aucun dispositif d'autoévaluation n'existe également. Ceci constitue un point faible de la formation. Il appartient au conseil de perfectionnement de jouer son rôle en insistant sur la mise en place de ces dispositifs déterminants pour le pilotage de la formation.</p>

Observations de l'établissement

L'établissement n'a pas fourni d'observations.